

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 17 août.

M. l'échevin Leclaire, maire suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, L'Espérance, Turner, Bumbray, O'Connell, Couture, Laviolette, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Lamoureux.

1.—Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: D'accorder un congé de deux mois à M. l'échevin Yates.

ORDRE DU JOUR.

2.—Etant lu l'ordre du jour prenant en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger la construction d'un débouché à l'égout de l'avenue DeLorimier,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

3.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger la construction d'un égout dans la rue Saint-André,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

4.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger la construction d'un égout dans la 6e avenue,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.



ESCOMPTE

AVIS est par les présentes donné que Mardi, le 1er Septembre, est le dernier jour où l'Escompte de 3 pour Cent sera accordé sur les Taxes d'Eau, d'Affaires et Personnelles.

Ceux qui désireront s'acquitter de leur

TAXE D'EAU PAR VERSEMENTS,

pourront le faire le ou avant le 8 septembre, en payant la moitié le ou avant le 8 septembre et la balance le ou avant le 8 novembre, mais aucun intérêt ne sera accordé sur ces paiements; et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendra dû et exigible, et l'eau pourra être

INTERCEPTEE

en tout temps, après les dates des échéances sans autre avis.

Le paiement de la taxe pourra être effectué en envoyant par la poste des chèques et les contribuables qui viendront régler à l'hôtel de ville éviteront des retards en apportant avec eux le montant exact de leurs comptes.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 17th August.

Present: Ald. Leclaire, acting Mayor, in the chair.

Ald. L. A. Lapointe, Larivière, L'Espérance, Turner, Bumbray, O'Connell, Couture, Laviolette, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Lamoureux.

1.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That two months leave of absence be granted to Ald. Yates.

ORDER OF THE DAY.

2.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to award contract for construction of outlet at DeLorimier avenue sewer,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be adopted.

3.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to award contract for construction of a sewer in St. André street,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said report be adopted.

4.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to award contract for the construction of a sewer in 6th avenue,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.



DISCOUNT

NOTICE is hereby given that Tuesday, the 1st September, is the last day on which the 3 per cent discount can be allowed on Water, Business and Personal Taxes.

Parties desiring to avail themselves of the

INSTALMENT SYSTEM ON WINTER RATES

can do so, however, by paying one-half on or before 8th September, and the balance on or before 8th November, but

NO DISCOUNT

is allowable on such payments; and in default of the first within the time specified the whole becomes exigible and the water may be

TURNT OFF

at any time thereafter without further notice.

Payments may be made by mailing cheques, and parties coming to the City Hall will avoid delay by bringing the exact amount of their bills.